

## REGLEMENT JEU CONCOURS RESEAU SOCIAL FACEBOOK

1 - La société TUPPERWARE France, société anonyme au capital de 5.905.500€, dont le siège social est à Rueil Malmaison, 8 rue Lionel Terray, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 642 041 198 et la société LAÏTA, Société par Actions Simplifiées au capital de 3 952 763€, dont le siège social est situé 4 rue Henri Becquerel – ZI de Kergaradec – 29806 BREST Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le n° 380 656 439 organisent un grand jeu gratuit sans obligation d'achat du 25 mai au 28 juin 2015, consistant pour les participants, à créer et proposer une recette originale.

2 – Ce jeu est ouvert à tous les résidents français âgés de 18 ans et plus, qui sont fans de la page Facebook de TUPPERWARE <https://www.facebook.com/pages/Tupperware-France-Officiel/264161277045641>. Sont exclus de la participation à ce jeu, le personnel de la société TUPPERWARE France et tout personnel administratif des sociétés concessionnaires de la marque TUPPERWARE, ainsi que les 3 personnes en charge de ce dossier dans la société LAÏTA, et membre du jury pour ce concours. Les participants ne sont autorisés à participer qu'une seule fois. Le jeu sera également annoncé sur la page Facebook et sur le site internet de Paysan Breton

3 – Les recettes devront être soumises entre le 25 mai et le 28 juin 2015 minuit. Aucune participation ne pourra être acceptée au-delà de cette date. Le jury est composé de 3 représentants TUPPERWARE et 3 représentants LAÏTA. 5 gagnants seront désignés. Les candidatures seront départagées par le jury selon les critères suivants : créativité, originalité, facilité à manger, saveurs. Descriptif court de la recette. Utilisation d'un ou plusieurs produit(s) TUPPERWARE et de Fromage Fouetté Madame Loïk Nature au sel de Guérande. Le participant garantit être l'auteur de la photographie utilisée dans le cadre du jeu. En outre, le participant garantit la société organisatrice contre toute action d'un tiers relatif à un droit de propriété intellectuelle portant sur la photographie utilisée dans le cadre du jeu. En cas de fraude, la participation du participant sera invalidée et la société organisatrice se réserve le droit d'engager la responsabilité du participant. La photo doit montrer le pot de Fromage Fouetté Madame Loïk Nature au sel de Guérande. Les résultats seront diffusés le 6 juillet 2015 sur la page Facebook de TUPPERWARE, ainsi que sur la page Facebook de Paysan Breton.

4 – Pour être recevable, la recette devra obligatoirement remplir tous les champs demandés : titre et photo d'illustration. Les administrateurs de la page TUPPERWARE France Officiel se réservent le droit de supprimer toute candidature dont le contenu ne leur semblerait pas authentique.

5 – La dotation pour le gagnant de ce jeu concours : 1 Ultra Pro 3,5l + 1 livre recettes Ultra Pro 3,3l et 5,7l + 1 microfibre Duo net d'une valeur totale de 127,40€ TTC + 100€ en bon de réduction de 2€ à valoir sur les produits PAYSAN BRETON jusqu'au 31/12/2015 (15 bons valables sur les Fromages Fouettés Madame Loïk et 35 bons valables sur l'ensemble des produits Paysan Breton). Pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : 1 Pichet Micro Cook 1l + 1 Fouet mélangeur + 1 livre recettes 1000&1 Astuces d'une valeur de 62,50€ TTC + 20€ en bons de réduction de 2€ à valoir sur les produits PAYSAN

BRETON jusqu'au 31/12/2015 (7 bons valables sur les Fromages Fouettés Madame Loïk et 3 bons valables sur l'ensemble des produits Paysan Breton). Les cadeaux seront envoyés par TUPPERWARE aux gagnants, dans un délai d'un mois, à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu concours.

6 – Le lot est strictement personnel et n'est pas cessible. Le lot offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces, que ce soit totalement ou partiellement.

7 – L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de tout incident pouvant intervenir lors ou à la suite de la remise du lot offert.

8 – Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude d'Huissiers de Justice COCHIN et NUNES (13 Bd Richelieu, 92500 Rueil Malmaison) et consultable sur simple demande écrite.

9 – La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple de ce présent règlement dans son ensemble.